

Rapport annuel

—

2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal d'arrondissement de la Gruyère TAGR

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2022 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Bulle, le 24 janvier 2023

Frédérique Bütikofer Repond

Présidente en charge des affaires administratives en 2022

Table des matières

1.1	Partie générale	4
1.1.1	Composition et locaux	4
1.1.2	Activité juridictionnelle	6
1.2	Partie statistique	8
1.2.1	Charge de travail en général	8
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement	9
1.2.3	Affaires civiles.....	9
1.2.4	Juridiction des prud'hommes.....	13
1.2.5	Juridiction des baux.....	14
1.2.6	Assistance judiciaire	15
1.2.7	Affaires pénales.....	15

Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère pour l'année 2022

1.1 Partie générale

1.1.1 Composition et locaux

1.1.1.1 Organisation et composition

Organisation et composition au 31.12.2022

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Romain Lang, Camille Perroud Sugnaux, Séverine Zehnder, Présidents

Grégoire Bovet, Debora Friedli-Bruggmann, Pascal L'Homme, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président

Tribunal civil et pénal : Jacques Aebischer, Philippe Barras, Karine Beaud, Damien Blanc, Soraya Bosson, Jacqueline Brodard, Michel Castella, Barbara Clément Reichenbach, Ludmilla Combriat, Colette Dupasquier, Nicole Fragnière-Morard, Maryse Gapany Joye, Joseph Geinoz, Stéphane Giller, Patrice Morand, Jean-Marie Oberson, Rachel Sauge, Corinne Marie Uginet, Christian Wyssmüller, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Romain Lang, Nicolas Oberson, Présidents ; Claudia Dey Gremaud, Debora Friedli-Bruggmann, Caroline Gauch, Séverine Zehnder, Suppléantes du Président ; Yolande Progin, Pierre Rouiller, Assesseurs ; Philippe Clément, François Ducrest, Mathieu Fehlmann, Christian Schorderet, Assesseurs suppléants

Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Debora Friedli-Bruggmann, Romain Lang, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Marcel Favre, Assesseurs ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

1.1.1.2 Ressources en magistrats

Juges professionnels - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2021	2022
Bütikofer Repond Frédérique	Présidente	0.5	0.6
Dey Gremaud Claudia	Présidente	1	1
Perroud Sugnaux Camille	Présidente	0.5	0.6
Lang Romain	Président	0	1
Zehnder Séverine	Présidente (dès le 01.06.2022)	0	0.6
Oberson Nicolas	Président du Tribunal des prud'hommes	0.1	0.1

Juges professionnels - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Vallet Philippe	Président (jusqu'au 31.05.2022)	1	0.6
Total		3.1	3.9

Monsieur le Président Philippe Vallet a fait valoir son droit à la retraite pour le 31 décembre 2021. Monsieur le Président Romain Lang est entré en fonction, en remplacement de Monsieur Philippe Vallet, le 1^{er} janvier 2022.

A cette date, le TAGR s'est vu octroyer un nouveau poste de magistrat à 80 %. Mme Séverine Zehnder, entrée en fonction le 1^{er} juin 2022, occupe ce poste à raison de 60%, le 20% restant ayant été réparti à raison de 10% chacune entre Mmes Camille Perroud Sugnaux et Frédérique Bütikofer Repond. M. Philippe Vallet a occupé le poste vacant de Président à 60% durant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022, puis a cessé toutes fonctions au sein du TAGR.

Mme Séverine Zehnder est en charge uniquement de procédures civiles, aux côtés de M. Romain Lang et de Mme Claudia Dey Gremaud. Les Présidentes Camille Perroud Sugnaux et Frédérique Bütikofer Repond s'occupent, quant à elles, uniquement des procédures pénales dévolues au Tribunal de la Gruyère.

1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

Équivalents plein temps EPT au 31.12.	2021	2022
Total EPT Greffiers (postes permanents)	4.9	5.7
Total EPT Stagiaires juristes	2	2
Total EPT Collaborateurs administratifs (postes permanents)	4.6	5.4
Total EPT Apprentis collaborateurs administratifs	1	2
Total	12.5	15.1

En parallèle du nouveau poste de magistrat, le TAGR s'est vu octroyer deux nouveaux postes au 1^{er} janvier 2022 : un poste de secrétaire à 80%, occupé par Mme Nathalie Bossel à 70 %, le 10% restant ayant été repris par Mme Alexandra Jordan qui travaille depuis lors à 80% ; et un poste de greffier à 80% occupé comme suit : M. Stéphane Nakamura à 50%, le 30% restant ayant été réparti entre Mme Jessica Boucard à raison de 20% et qui travaille depuis lors à 70%, et Mme Hourri Rousseau à raison de 10% et qui travaille dès lors à 80%.

Par ailleurs, une importante procédure pénale ayant été renvoyée devant le Tribunal pénal de la Gruyère en fin d'année 2021, le TAGR s'est vu octroyer un poste de greffier ad hoc à 75 % pour une durée de quatre mois. Mme Marine Humbert a occupé ce poste du 23 février au 23 juin 2022. Au terme de ce contrat, Mme Marine Humbert a remplacé Mme Tiffany Currat (greffière-adjointe à 60%), alors en congé maternité pour quatre mois, et a quitté le Tribunal de la Gruyère à la fin du mois de septembre 2022.

Le greffe pénal s'est vu amputer dans l'un de ses teams de la force rédactionnelle d'une greffière, au profit du greffe civil, suite à des difficultés personnelles de celle-ci. Le travail du team en question a été ralenti, sans pour autant afficher un retard. Il faut toutefois espérer qu'une solution sera trouvée dans les plus brefs délais, le tribunal réfléchissant à une réorganisation de son greffe.

Dernier point à relever, le TAGR peut compter, depuis le 1^{er} août 2022, sur la présence d'une apprentie « MPC 3+1 » en la personne de Mme Laetitia Ruffieux, ainsi que d'une apprentie Mme Clémence Décotterd, pour renforcer l'équipe du secrétariat.

1.1.1.4 Locaux

Les locaux du Tribunal de la Gruyère lui donnent toujours satisfaction. L'arrivée des nouvelles personnes nommées l'a toutefois nécessairement amené à procéder à une réorganisation des bureaux. L'espace à disposition a permis d'accueillir les nouveaux venus dans des conditions de travail adéquates. Il est toutefois relevé que si le Tribunal de la Gruyère devait s'agrandir ces prochaines années (au vu de la démographie du district de la Gruyère qui connaît et connaîtra certainement encore ces prochaines années un accroissement certain), les locaux à disposition deviendront trop exigus.

Le problème de l'hygrométrie relevé dans les précédents rapports, hygrométrie trop basse en hiver, demeure, sans qu'aucune solution satisfaisante n'ait été proposée. Ce point est préoccupant, alors que plusieurs membres du personnel souffrent en hiver de problèmes de santé sans conteste en lien avec ce problème.

Certains membres de notre autorité ont pu bénéficier d'une amélioration ergonomique de leur place de travail sous la forme de bureaux assis-debout. Le Tribunal de la Gruyère espère, et partant s'en réjouit, que cette pratique se généralise à l'ensemble du personnel dans les prochains temps.

Enfin, au vu du nombre de magistrats, il est désormais nécessaire d'utiliser les 3 salles d'audience simultanément. Cependant, un problème d'insonorisation est apparu entre certaines d'entre elles et des experts acousticiens ont été mandatés pour effectuer des relevés, le problème faisant dès lors l'objet d'une étude.

1.1.2 Activité juridictionnelle

1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

La charge de travail pour l'année 2022 est demeurée stable par rapport à celle de 2021, enregistrant un total de 2103 nouvelles affaires contre 2105 l'année dernière. Cette charge de travail demeure importante. Cependant, les arrivées d'une nouvelle magistrate et de nouveaux collègues au sein du secrétariat et du greffe ont permis au TAGR de liquider plus de causes qu'il n'en a été inscrit au rôle, et ce, dans des délais raisonnables.

Les magistrats composant le Tribunal civil et pénal de la Gruyère tiennent encore à remercier sincèrement les autorités politiques pour leur soutien et l'octroi de personnel supplémentaire.

En outre, il convient de relever que nous avons bénéficié de l'aide de la Cellule judiciaire itinérante tout au long de l'année 2022. Ainsi, 172 nouveaux dossiers (157 en causes civiles et 15 en causes pénales) ont été attribués à Mesdames les Présidentes Lorraine Vallet et Nadine Aebischer et leur équipe. 167 dossiers ont ainsi été liquidés par cette équipe de renfort au cours de l'année 2022. Nous tenons à relever que leur soutien pour les années suivantes demeurera indispensable. Qu'elles soient ainsi toutes remerciées pour leur soutien. De même, le Tribunal de la Gruyère remercie les Présidents suppléants Pascal L'Homme, Grégoire Bovet et Debora Friedli-Bruggmann pour leur travail et leur appui tout au long de l'année.

1.1.2.2 Affaires civiles (président, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En civil, le nombre d'affaires enregistrées, toutes causes confondues, s'élève cette année à 1870 alors que l'année précédente il s'était élevé à 1831.

Dans les rapports précédents, avait été relevée la complexification des causes, en particulier en matière de méthode de calcul de pensions dans les affaires familiales. Cette dernière remarque conserve toute son acuité en raison des dernières jurisprudences du Tribunal fédéral qui unifie le calcul des contributions alimentaires pour toute la Suisse et qui a pour conséquence une complexification accrue des procédures matrimoniales. Selon l'expérience des magistrats civilistes pour les deux dernières années, il n'est pratiquement plus possible de concilier les parties lors de la première audience, ce qui entraîne inévitablement une surcharge considérable des autorités civiles de première instance.

Dans son rapport 2021, les magistrats civilistes du Tribunal de la Gruyère redoutaient dès lors que le 60 % de magistrat supplémentaire accordé ne permette que difficilement de combler la surcharge de travail due à la nouvelle

jurisprudence du Tribunal fédéral. Un an après, il convient de souligner que, si la situation du nombre de dossiers n'a pas évolué défavorablement, l'octroi de nouvelles forces de travail n'a pas non plus permis de liquider un plus grand nombre de dossiers que les années précédentes.

Pour le surplus, nous nous référons aux statistiques de notre autorité.

1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2022, le nombre de nouvelles affaires pénales enregistrées s'élève à 233 dossiers, contre 274 l'année dernière. Le TAGR constate ainsi une légère diminution du nombre de procédures pénales entrées. Le nombre d'affaires liquidées en 2022 est stable par rapport à l'année précédente. En 2022, 245 personnes ont été jugées, sur le plan pénal, par le TAGR, contre 243 en 2021.

L'augmentation du taux d'activité des Présidentes pénalistes depuis le début de l'année 2022 leur permet de faire face à la charge de travail qui leur incombe, sans devoir consentir de nombreuses heures supplémentaires, comme ce fut le cas les années précédentes.

Pour le surplus, nous nous référons aux statistiques de notre autorité.

1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

De façon générale, les rapports avec les avocats ainsi qu'avec les autres autorités demeurent bons.

1.1.2.5 Formation

Claudia Dey Gremaud :

- Journée LP (visioconférence, 1 jour) ;
- L'expertise en procédure (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Formation OHarc (Fribourg, ½ jour).

Camille Perroud Sugnaux :

- Journée ERMP – Mesures thérapeutiques institutionnelles (Neuchâtel, 1 jour) ;
- L'expertise en procédure (visioconférence, 1 jour) ;
- Violences domestiques (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Dialogue Santé-Justice (Marsens, ½ jour) ;
- Formation OHarc (Fribourg, ½ jour).

Frédérique Buetikofer Repond :

- Journée ERMP – Mesures thérapeutiques institutionnelles (Neuchâtel, 1 jour).

Romain Lang :

- CAS Magistrature Module 5 (Neuchâtel, 2.5 jours) ;
- CAS Magistrature Module 6 (Neuchâtel, 2.5 jours) ;
- CAS Magistrature Examen modules 4, 5 et 6 (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Formation OHarc (Fribourg, ½ jour).

Séverine Zehnder :

- Droit de la famille - FFCJS (Gerzensee, 1.5 jours) ;
- CAS Magistrature Examen modules 4, 5 et 6 (Neuchâtel, 1 jour) ;
- Formation OHarc (Fribourg, ½ jour).

Nicolas Oberson :

- CERT Droit du travail (visioconférence, 1 jour).

1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Le Tribunal de la Gruyère propose au Conseil de la magistrature d'examiner l'opportunité de soumettre au Grand Conseil la remarque suivante.

L'art. 54 al. 2 let a LJ prévoit que le président ou la présidente du tribunal des prud'hommes connaît les causes de nature pécuniaire dont la valeur litigieuse est inférieure à CHF 8'000.-. Il apparaît que les affaires d'une valeur inférieure à ce montant sont de moins en moins fréquentes, au vu notamment de la complexification des cas soumis ces dernières années à cette autorité. Or, en vertu de l'art. 243 CPC, la procédure simplifiée s'applique aux causes dont la valeur litigieuse porte jusqu'à CHF 30'000.-, ce qui signifie que le Tribunal des prud'hommes connaît des affaires en procédure simplifiée de CHF 8'000.- à CHF 30'000.-, et en procédure ordinaire dès CHF 30'000.-. Dès lors, par analogie aux causes civiles, se pose la question de modifier et fixer la limite de compétence *ratione valoris* du Tribunal des prud'hommes à CHF 30'000.-, lui permettant de connaître toutes les causes soumises à la procédure ordinaire, et partant, de confier à l'autorité prud'homale en juge unique toutes celles qui sont soumises à la procédure simplifiée.

1.2 Partie statistique

1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2020	2026	1980	730
2021	2105	2172	700
2022	2103	2152	692

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022
Français	2018	2100	2096
Allemand	8	5	7

Evolution 2021-2022 (toutes affaires confondues)	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Présidents civils	1657	1686	1733	1707	361	372
Tribunal civil	99	91	101	105	158	151
Présidents tribunal des baux (Gruyère)	18	29	15	31	5	3
Tribunal des baux (Gruyère)	0	0	0	0	0	0
Présidents tribunal des prud'hommes	47	57	52	51	9	16
Tribunal des prud'hommes	10	7	9	7	14	15
Juge de police	239	210	222	229	143	124

Evolution 2021-2022 (toutes affaires confondues)	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
Président du Tribunal pénal	13	7	14	6	1	3
Tribunal pénal	22	16	26	16	9	8
Total	2105	2103	2172	2152	700	692

1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
Juge de répression						
Tribunal pénal	0	4	7	5	0	0
Juge de police	25	28	48	84	36	8
Tribunal civil						
Droit de la famille	7	7	13	16	27	19
Actions résultant des contrats	0	0	0	2	0	2
Président tribunal civil						
Divorce sur requête commune avec accord complet	4	35	25	6	1	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	1	11	16	18	10	1
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	2	14	7	9	6	5
Mainlevée	67	412	6	4	1	0
Juridiction des prud'hommes						
Président	22	20	6	3	0	0
Tribunal	0	0	0	2	4	1
Juridiction des baux						
Président	13	16	1	0	1	0
Tribunal	0	0	0	0	0	0

1.2.3 Affaires civiles

1.2.3.1 Présidents de tribunal

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant- dernière année
2019	1672	1665	387	17
2020	1618	1605	406	29
2021	1657	1733	361	49
2022	1686	1707	372	37

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	1672	1615	1656	1684

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Allemand	0	3	1	2

Objets des jugements et ordonnances rendus	2021	2022
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	105	73
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	1	3
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	65	57
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	38	42
5. Mesures provisionnelles et leur modification	165	153
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	15	13
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	322	296
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	807	826
a) Mainlevée	446	490
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	1	1
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	0	1
d) Ouverture de la faillite	195	250
e) Suspension de la faillite faute d'actif	51	51
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	38	19
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a al. 4 LP)	0	0
h) Clôture de la faillite	57	38
i) Séquestre	14	11
j) Procédures concordataires	0	4
k) Divers	5	6
9. Annulation de titres	33	21
10. Commissions rogatoires	34	24
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	1	2
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	92	125
a) Transaction	18	32
b) Autorisation de procéder	41	50
c) Proposition de jugement acceptée	2	0
d) Jugement	9	8
e) Autres	22	35
13. Divers	55	72
Total	1733	1707

Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC	2019	2020	2021	2022
Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	106	103	92	125
1. Taux de réussite de conciliation	26.42%	20.39%	26.08%	25.60%
a) Transaction	19.81%	17.48%	23.91%	25.60%
b) Proposition de jugement acceptée	6.60%	2.91%	2.17%	0%

1.2.3.2 Tribunal civil d'arrondissement

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant- dernière année
2019	96	106	134	44
2020	97	88	155	43
2021	99	101	158	47
2022	91	105	151	48

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	96	97	99	91
Allemand	0	0	0	0

Objets des jugements rendus	2021	2022
A. Code civil	75	89
1. Droit des personnes	0	1
2. Droit de la famille	70	84
a) divorce	52	63
b) modification de jugements de divorce	17	18
c) séparation de corps	0	0
d) divers	1	3
3. Droit des successions	1	3
4. Droits réels	4	1
B. Code des obligations	20	5
1. Actions résultant des contrats	14	4
2. Actions résultant d'actes illicites	1	0
3. Droit des sociétés	2	0
4. Autres	3	1
C. Autres lois fédérales ou cantonales	6	11
Total	101	105

1.2.4 Juridiction des prud'hommes

1.2.4.1 Présidents du tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2019	13	54	3	12	37	15
2020	15	52	8	10	34	15
2021	14	47	5	11	36	9
2022	10	57	4	11	36	16

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	54	52	47	57
Allemand	0	0	0	0

1.2.4.2 Tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
2019	19	12	2	5	11	13
2020	13	8	6	1	1	13
2021	13	10	6	2	1	14
2022	15	7	5	1	1	15

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	12	8	10	7
Allemand	0	0	0	0

1.2.5 Juridiction des baux

1.2.5.1 Présidents du tribunal des baux de la Gruyère

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2021	2	18	15	5
2022	5	29	31	3

Langue des affaires enregistrées	2021	2022
Français	18	29
Allemand	0	0

1.2.5.2 Tribunal des baux de la Gruyère

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
2021	0	0	0	0
2022	0	0	0	0

Langue des affaires enregistrées	2021	2022
Français	0	0
Allemand	0	0

1.2.6 Assistance judiciaire

1.2.6.1 En matière civile

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2019	191	1	2	23	217
2020	233	0	3	48	284
2021	265	0	7	42	314
2022	259	1	1	27	288

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
2019	21	0	2	0	23
2020	12	1	1	0	14
2021	19	0	0	1	20
2022	15	0	1	0	16

1.2.7 Affaires pénales

1.2.7.1 Tribunal pénal d'arrondissement

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2020	19	20	13
2021	22	26	9
2022	16	16	8

Nombre de personnes jugées

2019	2020	2021	2022
34	20	27	16

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2021	25	0	0
2022	14	0	0

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2019	30	7	19	17	12	2
2020	19	0	5	4	6	3
2021	25	4	16	6	11	0
2022	13	6	11	10	2	0

	Personnes jugées	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
		Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
2019	34	18	16	32	2	7	27	34	0
2020	20	8	12	17	3	3	17	20	0
2021	27	9	18	25	2	3	24	27	0
2022	16	11	5	13	3	3	13	16	0

Nombre d'infractions	2021	2022
1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)	9	7
a) Meurtre	1	1
a) Assassinat	0	1
b) Meurtre passionnel	0	0
c) Homicides par négligence	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	0	0
e) Lésions corporelles	5	2
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	1	0
g) Rixe/Agression	0	1
h) Divers	2	2
2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)	9	19
a) Abus de confiance	0	1
b) Vol	3	6
c) Brigandage	0	1
d) Dommages à la propriété	2	4
e) Escroquerie	2	2
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	1
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0
h) Extorsion et chantage	1	0

Nombre d'infractions	2021	2022
i) Gestion déloyale	0	0
j) Recel	0	1
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	0	0
l) Divers	1	3
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)	1	3
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	6	8
a) Menaces	1	2
b) Contrainte	1	1
c) Violation de domicile	3	5
d) Divers	1	0
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	13	6
a) Mise en danger du développement de mineurs	2	0
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	7	5
c) Divers	4	1
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	0	0
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	0
b) Divers	0	0
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	0	0
a) Incendie intentionnel	0	0
b) Incendie par négligence	0	0
c) Divers	0	0
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	1
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	0	1
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	0
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	2	1
a) Induction de la justice en erreur	0	0
b) Blanchissage d'argent	2	1
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0
d) Divers	0	0
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0
15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	0
17. Infractions à la LCR	7	27
a) Art. 90 ch. 1	2	3
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	0	2
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	1	1
d) Art. 94 (vol d'usage)	0	2

Nombre d'infractions	2021	2022
e) Art. 95 (circulation sans permis)	1	8
f) Divers	3	11
18. Infractions à la LStup	29	21
19. Infractions à la LALEtr	0	0
20. Infractions à la LArm	1	3
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	12	19
Total	89	116

1.2.7.2 Président du Tribunal pénal

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2020	12	13	2
2021	13	14	1
2022	7	6	3

1.2.7.3 Juge de police

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
2020	201	173	126
2021	239	222	143
2022	210	229	124

Nombre de personnes jugées

	2019	2020	2021	2022
	165	172	216	229

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
2019	63	20	45
2020	65	26	45
2021	71	40	49
2022	70	47	44

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
2019	26	31	36	40	0	16
2020	28	21	47	36	0	20
2021	30	22	41	40	0	29
2022	13	31	47	40	0	35

Langue des affaires	2019	2020	2021	2022
Français	165	172	212	214
Allemand	0	0	4	2

Nombre d'infractions	2021	2022
1. Infractions au CP	66	73
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	9	18
b) Infractions contre le patrimoine	2	8
c) Atteinte à l'honneur	9	8
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	9	14
e) Insoumission à une décision de l'autorité	2	2
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0
g) Divers	35	23
2. Infractions à la LACP	3	5
a) Art. 8 LACP	0	0
b) Divers	3	5
3. Infractions	134	86
a) à la loi sur la pêche	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0
c) au code forestier	0	0
d) à la loi sur les denrées alimentaires	1	0
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0
f) à la loi sur les étrangers	18	6
g) à la loi sur la protection civile	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	0	1
i) à la loi sur la protection des eaux	1	0
j) à la loi sur les transports publics	4	5
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	1
l) à la loi sur le chômage	1	0
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0
n) à la loi sur la circulation routière	41	36
o) à la loi sur les stupéfiants	12	11
p) Infractions à la LArm	4	4

Nombre d'infractions	2021	2022
q) Divers	52	22
Total	203	164

1.2.7.4 Récapitulation

1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2019	34	165	199
2020	20	172	192
2021	27	216	243
2022	16	229	245

Nature du jugement	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	0	47	47
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	0	35	35
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	13	13	26
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires à l'amende	6	31	37
assorties du sursis	11	47	58
assorties du sursis partiel	10	40	50
Retrait de plainte ou d'opposition	2	0	2
	0	44	44
Total	42	257	299

1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
2019	10	11	21
2020	2	12	14
2021	8	7	15
2022	3	10	13

1.2.7.4.3 Détention préventive

Nombre de prévenus en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement

2019	2020	2021	2022
10	6	9	6
